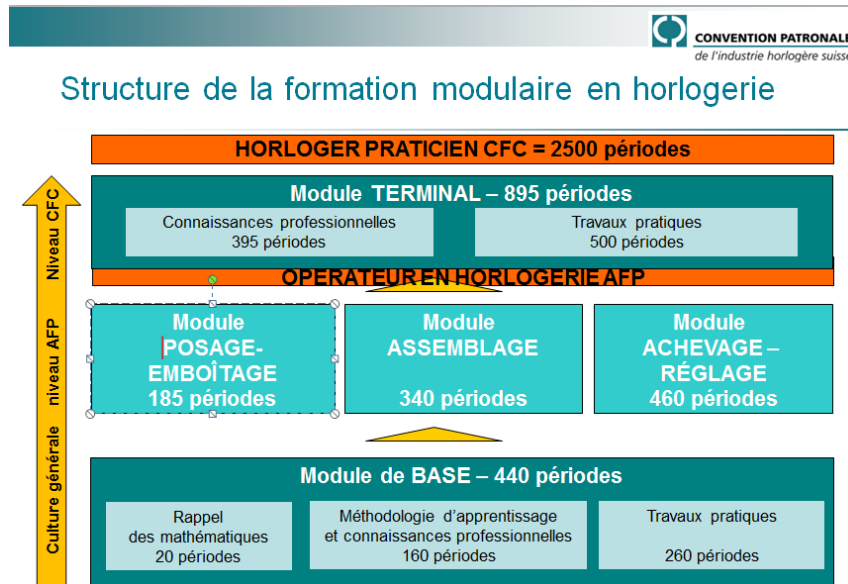


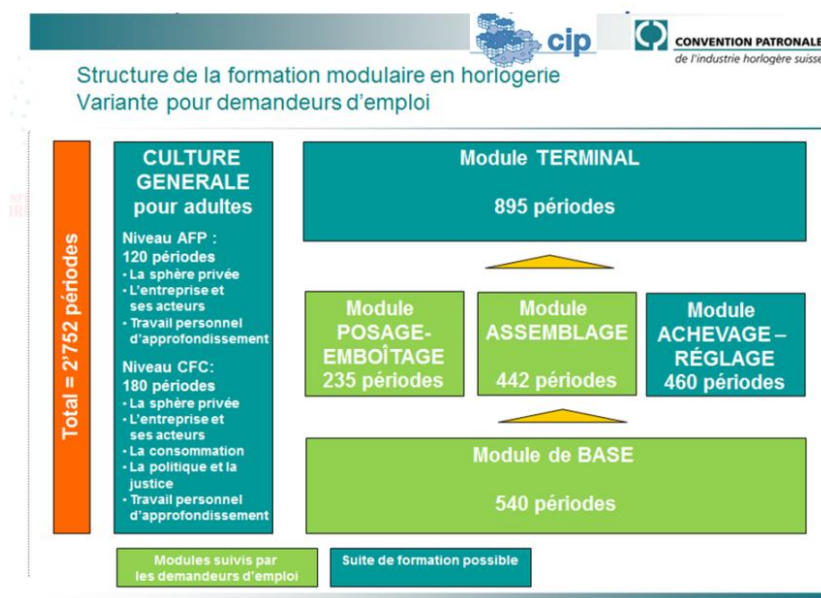
Atelier No 2 : la formation modulaire en horlogerie

a) La formation :



En six ans, une personne peut, en cours d'emploi à raison de 2-3 fois par semaine, acquérir un CFC en partant de zéro. Filière idéale pour des reconversions professionnelles ou pour des personnes non qualifiées de la branche qui souhaitent progresser.

Depuis son introduction en 1994, plus de 1800 personnes ont entamé cette filière.



Version reconversion chômage (canton de Berne) ; en sept mois, le niveau de l'AFP (sans culture générale) est atteint et assure une prise d'emploi durable. Les personnes peuvent ensuite rejoindre la filière usuelle de formation en cours d'emploi.

Attention, une formation modulaire n'est pas égale à une formation de type « article 32 ». Chaque module se termine par un examen validé par la branche. Il n'y a pas d'examen final, l'addition des certifications des modules étant suffisante pour obtenir le CFC. Par ailleurs, cette procédure ne doit pas être confondue avec la validation des acquis mais pourrait (c'est le cas dans d'autres branches) être un excellent complément de formation.

b) Témoignage

Malgré ses 5 années d'études en Italie et le titre obtenu de doctorat en Arts appliqués, Madame Dolorès De Donno se retrouve en Suisse, à la trentaine, mère au foyer sans aucune formation reconnue. Loin de baisser les bras, elle trouve un travail d'employée non qualifiée d'assemblage en mécanique. Après quelques années de ce travail alimentaire, elle souhaite découvrir un autre secteur. Elle a l'occasion d'effectuer un stage dans une manufacture biennoise et c'est le coup de foudre pour cette branche. Elle entre dans cette entreprise en 2008 comme « petite main » et est rattrapée par la crise. Elle perd son emploi. Elle insiste alors auprès de son conseiller en placement pour débiter une formation en horlogerie dans le cadre du chômage. A 40 ans, elle débute donc cette formation en effectuant au préalable un cours intensif de mathématiques de base afin de ne pas décrocher ensuite dans cette branche.

Après 11 mois de formation, dont un mois dans stage dans une manufacture de haut de gamme, elle obtient le titre d'opératrice en horlogerie et se fait engager immédiatement par l'entreprise qui l'avait licenciée, cette fois en tant que personne semi-qualifiée. Elle accepte cet emploi à condition de pouvoir continuer à se former jusqu'au niveau du CFC, ce qui est tout de suite accepté. Elle en est actuellement à une année de la fin mais ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin. Elle espère, après quelques années d'expérience, pouvoir transmettre cette passion et devenir enseignante en horlogerie.

Lorsqu'on lui demande si elle a rencontré des difficultés particulières, elle indique simplement que sans une motivation de tous les instants elle n'aurait pas pu en arriver là... Concilier un travail à 100%, un rôle de mère active et le statut d'étudiante à raison de 3 soirs d'école par semaine sans parler de l'apprentissage personnel relève du gymkhana quotidien et impose un rythme de vie intense, de l'aube à minuit. Mais la passion reste intacte et, c'est sûr, elle ne regrette pas son choix !

Pour en savoir plus :

***Convention patronale de l'industrie horlogère, Madame Séverine Favre, s.favre@cpih.ch
CIP, Tramelan, Monsieur André Mazzarini, andre.mazzarini@cip-tramelan.ch***

DJU (CIP, Tramelan) / septembre 2013